

Ordonnance souveraine n° 6.064 du 17 juin 1977 rendant exécutoire à Monaco la « Convention internationale sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer » faite à Bruxelles le 10 octobre 1957

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	17 juin 1977
Publication	Journal de Monaco du 24 juin 1977 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Espace maritime ; Responsabilité (Maritime)

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1977/06-17-6.064@1977.06.25>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments d'adhésion à la Convention Internationale sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer, faite à Bruxelles le 10 octobre 1957, ayant été déposés auprès du Gouvernement belge le 24 janvier 1977, ladite convention recevra sa pleine et entière exécution le 24 juillet 1977, date à laquelle elle entrera en vigueur pour la Principauté de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 24 juin 1977

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1977/Journal-6248>